



Liquidation ou redressement

Par **serleg**, le **20/10/2009** à **08:28**

Bonjour,

en scea depuis 10ans , une dette auprès d'une cooperative s'est accumulée au point que je ne peux plus faire face à son remboursement ; j'ai donc tenté une négociation amiable qui n'a pas aboutie , donc j'ai officialisé cette démarche avec un négociateur nommé par le tribunal et de nouveau echec la coop s'est retirée de la négociation.

aujourd'hui les interets se cumulent et je n'ai toujours pas eu de réclamation , mais la situation est incompréhensible . sachant que c'est ma seule dette (mais importante) je me pose la question de soit déposer le bilan , soit continuer comme celà car je n'ai aucune autre créance . toutes informations ou conseils seront les bienvenus

merci